



# PROFESSEUR.E DE FLE

## FICHE MÉTIER

**DESCRIPTION :** Le.a professeur.e de Français Langue Étrangère (FLE) enseigne la langue française à des étranger.e.s non-francophones.

### EN QUOI ÇA CONSISTE ?

Le.a professeur.e de FLE est un.e indépendant.e qui ne doit pas être confondu avec le.a professeur.e de français installé.e à l'étranger, puisque celui-ci exerce en dehors du cadre "scolaire". En France, les cours de français pour étrangers sont dispensés au sein des universités, grandes écoles, associations ou organismes privés proposant des cours de langue pour les non-francophones. À l'étranger, les professeur.e.s de FLE sont employés par les écoles de l'Alliance française, les instituts ou centres culturels des ambassades, et les établissements scolaires qui proposent l'enseignement de la langue française.

### QUEL PROFIL ?

Le.a professeur.e de FLE doit être pédagogue et patient.e. Apprendre une langue prend un certain temps, le.a professeur.e doit donc être observateur.rice afin de pouvoir apporter son aide de façon optimale. Il.elle maîtrise les subtilités de la langue française et a déjà appris une langue étrangère.

### QUELLE FORMATION ?

Master FLE :

- L'étudiant.e doit s'orienter vers un master FLE (bac +5), avoir suivi ce parcours en licence est un atout. Le poste peut évoluer vers des métiers à plus grande responsabilité tels qu'inspecteur.rice de FLE ou concepteur.rice de programmes et matériel pédagogique.

### INFORMATIONS PRATIQUES

Les revenus sont extrêmement variables d'un employeur à un autre, mais dans l'ensemble, les rémunérations sont assez modestes. Aussi, les professeur.e.s de FLE sont souvent payé.e.s au forfait horaire, et ne sont donc pas toujours rémunéré.e.s pendant les vacances scolaires. Enfin, à condition d'obtenir le concours adéquat, un.e professeur.e de FLE peut devenir professeur.e de l'Education Nationale.